



## Le Crédit Coopératif est partenaire et acteur de la Semaine de la finance solidaire

Jusqu'au 10 novembre, c'est la Semaine de la finance solidaire organisée dans toute la France par l'association Finansol. Le Crédit Coopératif, première banque de réseau pour la collecte d'épargne solidaire en 2010 (source : baromètre Finansol), pionnier de la finance solidaire dès 1983, est partenaire cette année encore de l'événement et s'engage à plusieurs niveaux.

### Actualités du Groupe Crédit Coopératif à l'occasion de la Semaine de la finance solidaire

Promouvoir les acteurs qui développent des projets d'utilité sociale grâce à la finance solidaire

Pour la deuxième année consécutive, la Fondation Crédit Coopératif, France Active et la Carac sont les partenaires des [Grands Prix de la Finance solidaire](#), co-organisés par *Le Monde* et Finansol. Ils récompensent cinq structures ayant développé les projets d'utilité sociale les plus remarquables et qui sont bénéficiaires de financements solidaires.

- Catégorie « moins de 10 salariés » : [Les doigts qui rêvent](#) édite des albums tactiles illustrés, accessibles aux enfants déficients visuels.
- Catégorie « de 10 à 50 salariés » : [Terre de liens](#)<sup>1</sup> agit pour l'accès à la terre des paysans et soutient le développement d'une agriculture biologique.
- Catégorie « plus de 50 salariés » : [Groupe Archer](#) favorise la création de nouvelles activités économiques dans la Drôme et aide des personnes en difficulté à s'insérer sur le marché du travail.
- Catégorie « Coup de cœur du jury » : [Adage](#)<sup>1</sup> est une association qui accompagne les publics fragilisés (et plus spécifiquement les femmes) vers l'insertion professionnelle par une démarche globale.

Le Crédit Coopératif est fier de constater que ce sont 4 de ses clients qui ont été récompensés

Enfin, dans la Catégorie Solidarité Internationale c'est [Cocovico](#) (coopérative de femmes à Abidjan, Côte-d'Ivoire, propriétaire d'un marché qui favorise l'économie locale) financée par Oiko Crédit qui a été retenue.



Apporter une information pédagogique sur la finance solidaire et son fonctionnement  
C'est l'objet du Guide pédagogique de l'épargne éthique et solidaire. En 22 pages, le Crédit Coopératif explique comment grâce à des produits bancaires et financiers, soutenir les acteurs d'une société plus respectueuse de l'homme et de son environnement. Il présente l'épargne de partage, l'investissement solidaire et l'ISR.

Exemples de questions traitées :

- « Pourquoi partager une partie des revenus de son épargne ? »
- « Les performances financières de l'investissement solidaire sont-elles aussi bonnes que celles de l'épargne classique ? »

Permettre à ceux qui souhaitent soutenir les acteurs de la solidarité de passer à l'acte



- **Possibilité de demander en ligne un livret ou une carte solidaire :** depuis quelques mois, le Crédit Coopératif permet à ceux qui souhaitent devenir clients de demander une Carte Agir (carte solidaire), un produit d'épargne solidaire grâce à un [module de souscription en ligne](#) directement accessible sur son site Internet.
- **Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2011<sup>2</sup>, pour toute nouvelle souscription d'un produit de partage,** le Crédit Coopératif fait un don de 5 euros à l'association partenaire choisie par l'épargnant parmi 50 associations partenaires

1. Ils sont également accompagnés par la Nef.

2. La date de souscription s'entend de la souscription effective, pour la souscription de parts ou actions d'OPCVM, et de l'ouverture du livret, pour un livret d'épargne de partage. Offre dans la limite de 1000 souscriptions, tous produits confondus. Association choisie dans le cadre du produit de partage souscrit, parmi les 50 associations partenaires du Crédit Coopératif



## Faire connaître le statut d'entreprise solidaire pour faire grandir l'investissement solidaire

### Qu'est-ce qu'une entreprise solidaire ?

Une entreprise solidaire devra avoir reçu un agrément solidaire accordé par les préfetures aux organismes non cotés qui respectent l'une des deux conditions suivantes : employer au moins 30% de salariés éloignés de l'emploi (salariés en insertion, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés...) ; être constitué sous forme d'association, de coopérative, de mutuelle ou de société dont les dirigeants sont élus et plafonner sa rémunération.

Le Crédit Coopératif a à cœur de développer la connaissance du statut d'entreprise solidaire afin d'élargir le nombre de structures financées par l'investissement solidaire via les fonds ou les livrets d'investissements solidaire. C'est d'ailleurs le thème d'un des ateliers qu'il proposait au Forum national des associations et fondations « Devenir une « entreprise solidaire » : une source de financement pour les associations ».

Avec l'investissement solidaire, l'épargne est investie directement, intégralement ou en partie, dans des projets à forte utilité sociale ou environnementale qui trouvent difficilement des financements sur les marchés classiques.

### Portraits de deux entreprises financées récemment intégrées dans les OPCVM d'investissement solidaire gérés par Ecofi Investissements, société de gestion du Groupe Crédit Coopératif :

**Les Ateliers du Bocage (AdB)** : association conventionnée à la fois comme entreprise d'insertion et comme entreprise adaptée, située dans les Deux-Sèvres. Les AdB appartiennent à la branche « Economie solidaire et insertion » d'Emmaüs France et ont pour vocation l'intégration dans l'emploi de personnes qui en ont été durablement éloignées, demandeurs d'emploi et travailleurs handicapés via des activités de recyclage et d'entretien. Le projet d'insertion des AdB s'articule autour de quatre axes :

- L'accueil et l'intégration en milieu de travail
- L'accompagnement social et professionnel
- La formation des salariés en insertion
- La contribution de l'activité économique au développement territorial.



<http://www.ateliers-du-bocage.com/>



**Optima** fait partie du Groupe La Varappe Développement, groupe d'insertion situé dans les Bouches-du-Rhône. Elle est la holding des entreprises à vocation marchande du Groupe La Varappe Développement et est détenue en majorité par l'association La Varappe Développement, garante de la mission sociale du groupe, l'insertion par la vie active.

Optima a vocation à lever des ressources financières auprès des financeurs de l'économie solidaire et d'investisseurs privés, qui sont ensuite réinvesties dans ses filiales pour accompagner leur développement économique et l'emploi d'insertion.

<http://www.grouplavarappe.fr/>

**Le Groupe Crédit Coopératif agréé pour distribuer une enveloppe de 100 millions d'euros dans le cadre du programme d'investissement d'avenir.**

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) financé par le grand emprunt, l'Etat a confié à la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) la gestion d'une enveloppe de 100 M€ destinée à des interventions en haut de bilan en faveur des structures de l'économie sociale et solidaire, en co-financement avec des partenaires financiers. Les objectifs du PIA sont la création et la consolidation d'emplois, le développement, le soutien à l'innovation et à la structuration des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

**Le Crédit Coopératif, au travers de sa filiale Ecofi Investissements, s'est porté candidat et a été agréé ce qui lui donne la possibilité de pouvoir soumettre à la CDC les dossiers d'entreprises solidaires financées via les fonds solidaires.**

### Le Crédit Coopératif, acteur engagé de la finance solidaire.

Par son statut de coopérative, le Crédit Coopératif agit dans une logique de solidarité économique.

**Il accompagne ses clients, acteurs de la solidarité de ses expertises de banquier en leur fournissant produits et services pour mener à bien leurs activités.**

C'est ainsi qu'il y a près de 30 ans, il a créé avec le CCFD, une association de développement, le premier fonds de partage en Europe pour apporter des ressources à la SIDI.

A partir de là, le Crédit Coopératif a développé la gamme la plus large de produits bancaires et financiers solidaires : du livret d'épargne aux OPCVM en passant par la carte bancaire... Autant de solutions pour ceux qui veulent soutenir les causes qui leur tiennent à cœur. Les produits solidaires du Crédit Coopératif ont généré, en 2010, 2,6 millions d'euros de dons au bénéfice de ses 52 associations et fondations partenaires. Depuis la création du premier produit de partage par le Crédit Coopératif, le montant des dons générés et redistribués aux partenaires s'élève en 2011 à près de 39 millions d'euros.



Il a développé des pratiques de solidarité financière basées sur un volume d'activité, signe de sa grande capacité d'innovation : avec la Carte Agir (soutien à des associations via une contribution sur les souscriptions et sur les retraits prise en charge par la banque), émission d'emprunt avec quote-part solidaire (pourcentage d'une émission obligataire réalisée par le Crédit Coopératif), et en 2011, avec la CVTC-Change solidaire, une Contribution Volontaire sur les Transactions de Change qu'il gère, orientée vers le développement.

## La finance solidaire au Crédit Coopératif en chiffres

### Les dons de l'épargne de partage

A fin 2010, l'épargne de partage a permis de reverser 2,6 millions d'euros de dons aux associations partenaires. En 2011, ils devraient dépasser les 3 millions d'euros.

Encours de l'épargne solidaire au 30/09/2011 (épargne de partage et investissement solidaire) : près de 750 millions d'euros en hausse de 20% par rapport à septembre 2010)

Un nombre de clients solidaires en progression constante : + 12% de porteurs de Carte Agir et +17% de Livrets Agir

## Des structures partenaires des produits solidaires du Crédit Coopératif témoignent

### Gilles Paillard, directeur général de SOS Villages d'enfants (Livret Agir et Carte Agir)

« Depuis 55 ans, SOS Villages d'Enfants a pour mission de prendre en charge des enfants sans soutien parental ou en risque de le perdre, en France et dans le monde. En France, l'association accueille près de 900 enfants et jeunes adultes. Les fonds collectés via les livrets d'épargne de partage et la Carte Agir du Crédit Coopératif nous permettent de poursuivre nos projets, qu'il s'agisse de la rénovation des villages d'enfants SOS de Marly-lez-Valenciennes, dans le Nord, et de Lomé au Togo, ou du renforcement de notre présence en Tunisie et au Togo. »

[www.sosve.org](http://www.sosve.org)

### Yves-Bruno Civel, directeur de la Fondation Energies pour le Monde (Livret Agir et Carte Agir)

« Souple, vivant, le livret d'épargne solidaire permet de s'engager sans contrainte. L'association peut nouer des relations dans la durée avec de nouveaux donateurs ou avec des donateurs qui sont lassés par les trop classiques appels à la générosité. L'argent collecté grâce à notre Livret Agir est destiné à abonder les programmes d'aide aux populations défavorisées via le développement des énergies d'origine renouvelable. Le Sénégal, le Burkina Faso, Madagascar, le Cambodge, le Vietnam et le Laos sont actuellement les principaux pays dans lesquels travaille la Fondation. »

[www.energies-renouvelables.org](http://www.energies-renouvelables.org)

### Aurélien Duthoit, cofondatrice du site de microcrédit Babyloan.org (FCP Babyfund Taux Fixe 2013)

« Le fonds solidaire Babyfund Taux Fixe 2013 prolonge l'action que nous menons avec la plateforme de microcrédits en ligne Babyloan.org pour financer le développement du microcrédit dans les pays en voie de développement. Une partie des encours est investie dans des entreprises solidaires agréées et spécialisées dans le microcrédit, comme Entrepreneurs du Monde ou Acted, qui prêtent aux institutions de microfinance (IMF) installées à l'étranger. Grâce à ce soutien financier, ces dernières peuvent accorder un nombre de microcrédits plus important aux entrepreneurs locaux. Les épargnants soutiennent ainsi les acteurs du microcrédit et donnent aux porteurs de projets les moyens de développer leur activité. Ils reconnaissent dans l'encouragement de l'entrepreneuriat, une solution de lutte contre la pauvreté. »

## Témoignages d'une cliente qui a fait le choix de la finance solidaire

**Pascale T., cliente du Crédit Coopératif à Strasbourg** « Nous cherchions une banque en accord avec notre éthique de vie depuis quelque temps, lorsque nous avons remarqué que plusieurs associations dans lesquelles nous sommes bénévoles parlaient du Crédit Coopératif. Il y a un an et demi, nous avons donc fait le choix de changer de banque. Nous avons souscrit un livret A, dans sa version de partage. Le livret A comme Agir nous permet de partager les revenus de notre épargne avec l'association Habitat et Humanisme, qui lutte contre le mal-logement. Cela prolonge l'action du livret A classique qui finance le logement social. Pour nous, le logement est une priorité en France, car c'est aussi une condition de l'accès à l'emploi. »